

DURÉE

1,00000 jours (soit 8 heures)

PRIX

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels de l'immobilier et du bâtiment souhaitant faire le point sur les procédures d'expropriation et de prémption.

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

La formation propose à la fois une étude théorique et une approche thématique et pragmatique des multiples aspects de la procédure d'expropriation et de prémption

**PROGRAMME**

- L'expropriation
- L'expropriabilité des biens
- La cession des biens
- Le droit de prémption
- Instauration des différents droits de prémption
- Exercice du droit de prémption

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**

